

Certification SERMI : la FIEV alerte sur des blocages persistants un an après son entrée en vigueur

Paris, le 24 février 2026 - Entrée en vigueur le 1er novembre 2024, la certification SERMI (*Security Related Repair and Maintenance Information* - Informations de réparation et d'entretien liées à la sécurité) continue de susciter des inquiétudes au sein de la filière. La Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules (FIEV) et le Groupe des Industries d'Équipements de Garage (GIEG) dénoncent les difficultés opérationnelles rencontrées dans la mise en œuvre de ce dispositif, qui, bien que légitime, met l'ensemble de l'écosystème de l'après-vente automobile sous tension.

La FIEV alerte sur les conséquences d'une transition insuffisamment préparée

Le SERMI est un dispositif européen visant à garantir un accès sécurisé et équitable aux informations sensibles des véhicules pour tous les professionnels de la réparation automobile, qu'ils soient indépendants ou affiliés à un constructeur. Cette certification repose sur trois piliers : assurer un accès sécurisé et transparent aux informations de sécurité, préserver la compétitivité des réparateurs indépendants face aux réseaux constructeurs, et renforcer la confiance des consommateurs grâce à une sécurité accrue des réparations. En octobre 2024, la FIEV avait salué ce cadre réglementaire jugé essentiel pour assurer une concurrence équitable dans le secteur.

Mais l'introduction du SERMI s'est faite sans préparation suffisante des professionnels : communication tardive ou incomplète, absence d'accompagnement adapté pour les réparateurs candidats à la certification, complexité administrative excessive, coûts et délais d'audit dissuasifs.

A ce jour, trop peu de réparateurs sont effectivement certifiés SERMI en France. Les professionnels non certifiés se retrouvent bloqués pour effectuer certaines opérations de diagnostic, de réparation ou de maintenance, parfois sans lien évident avec la sécurité du véhicule.

La FIEV pointe plusieurs conséquences :

- Des véhicules immobilisés ou redirigés vers les réseaux constructeurs,
- Une perte de liberté de choix pour les automobilistes,
- Une désorganisation du marché de l'après-vente indépendante.

Ces freins à la réparation des véhicules interviennent dans un contexte où mobilité, pouvoir d'achat et durabilité des véhicules constituent des enjeux majeurs pour les citoyens.

Un périmètre flou qui crée une distorsion de concurrence

La FIEV souligne l'absence de clarté sur le périmètre exact des opérations soumises au SERMI. À ce jour, aucune liste claire et harmonisée n'est accessible aux professionnels. Chaque constructeur applique sa propre interprétation, créant une insécurité juridique pour les réparateurs et des pratiques hétérogènes sur le terrain.

Certaines opérations, manifestement sans impact sur la sécurité des véhicules, sont pourtant conditionnées à la certification SERMI, alimentant le sentiment d'un dispositif disproportionné dans son application.

Cette situation génère un déséquilibre concurrentiel préoccupant. Tandis que les réseaux constructeurs conservent un accès fluide aux opérations concernées, les réparateurs indépendants voient leur champ d'intervention se restreindre progressivement. Certains acteurs hors Union Européenne, non soumis aux mêmes exigences, continuent par ailleurs d'opérer sur le marché.

La filière fixe quatre priorités

La FIEV ne demande ni l'abandon ni la remise en cause du SERMI, mais appelle à des ajustements rapides et concrets :

- Plus de transparence sur l'état réel du déploiement en France ;
- Une clarification officielle et harmonisée des opérations concernées par le dispositif ;
- Des mesures transitoires pragmatiques pour éviter la paralysie du secteur ;
- Un accompagnement renforcé des réparateurs dans leur démarche de certification.

« Dans le cadre du déverrouillage des passerelles de sécurité, véritables “cadenas numériques” pour les ateliers multimarques, la gestion de l'inscription et de l'authentification des utilisateurs qualifiés est d'ores et déjà intégrée par les principaux fabricants d'outils de diagnostic électronique, en collaboration avec les constructeurs et avec l'approbation de tiers vérificateurs. La mise en place d'un nouveau niveau de certification ou d'accès pourrait ainsi s'appuyer sur ce dispositif existant. Cette approche permettrait de renforcer la construction d'une identité numérique reconnue des techniciens et de sécuriser durablement leurs interventions » commente Clément Perrin, président du GIEG.

Le GIEG rappelle que le dispositif SERMI est une certification pertinente qui répond à un objectif légitime de sécurité et d'harmonisation européenne. Mais sans ajustements rapides, sa mise en œuvre actuelle risque de produire l'effet inverse de celui recherché : plus de contraintes pour les professionnels comme pour les automobilistes, au détriment de la liberté de choix et de la compétitivité de notre filière.

À propos du GIEG

Le GIEG est un groupement d'entreprises, adhérentes à la FIEV, qui réunit depuis 1988 des industriels qui fabriquent et distribuent des équipements de garage et de contrôle technique en France. Le GIEG représente et défend les intérêts de ses membres, auprès des Pouvoirs Publics, des instances de normalisation et de réglementation, et d'organisations professionnelles du secteur automobile. Ses missions sont de défendre les intérêts des équipementiers de garage auprès des pouvoirs publics, de centraliser les études concernant le marché de l'équipement, et d'être force de proposition au sujet de l'évolution du contrôle technique.

À propos de la FIEV

“Agir pour le futur de l'automotive en défendant une mobilité durable, vectrice de liberté et respectueuse de l'environnement” - La FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) est le syndicat professionnel des équipementiers, des fabricants d'équipements de garage et de tous les autres apporteurs de solutions automobiles. Elle représente et défend les intérêts d'une industrie dont les acteurs contribuent à 85% au prix de revient d'un véhicule, réalisent près de 17 Mds€ de chiffre d'affaires, dont 55% réalisés à l'export, et rassemblent environ 58 000 emplois. 130 groupes d'entreprises, et leurs 300 sociétés adhérentes de la FIEV, bénéficient d'un large accompagnement (conseils, veille, formation et études), indispensable à leur performance sur un marché en perpétuel mouvement. Actionnaire majoritaire d'EQUIP AUTO, la FIEV contribue activement à faire de ce salon le rendez-vous international de l'après-vente automobile et des services pour la mobilité en France.

Pour en savoir plus : fiev.fr

CONTACTS PRESSE

Agence Proches : fiev@agenceproches.com

Lucie BONILLA : 06 60 50 55 16 - lucie.bonilla@agenceproches.com

Kelly MARTIN : 06 63 52 94 74 - kelly.martin@agenceproches.com